



001067

18 DEC. 2025

Décision d'Appel à candidature « Cadre Suivi des Conventions d'Investissement » Centre Régional d'Investissement Marrakech-Safi

Le Directeur du Centre Régional d'Investissement de la région Marrakech-Safi

- Vu la loi n° 47-18 portant réforme des centres régionaux d'investissement et création des commissions régionales unifiées d'investissement, promulguée par le dahir n° 1-19-18 du 7 Jourada II 1440 (13 février 2019), telle que modifiée et complétée par la loi n° 22-24 ;
- Vu le décret N° 2-19-67 du 11 Châabane 1440 (17 avril 2019) pris pour l'application de la loi 47-18 portant réforme des Centres Régionaux d'Investissement et création des Commissions Régionales Unifiées d'Investissement ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement N°7/2013 du 18 Jourada II 1434 (29 avril 2013) relative à la nomination aux postes de responsabilité dans les établissements publics ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement N° 24/2012 du 6 Dulhija 1433 (22 octobre 2012) sur la gestion des modalités de recrutement dans les établissements et entreprises publics ;
- Vu l'organigramme et le statut du personnel du Centre Régional d'Investissement Marrakech-Safi tel qu'ils ont été approuvés par son Conseil d'Administration le 8 octobre 2025 ;

DECIDE

Article 01 : Objet

Le Centre Régional d'Investissement de Marrakech lance, au titre de l'année 2025, un appel à candidature pour pourvoir un (1) poste de Cadre Suivi des Conventions d'Investissement, rattaché au service Suivi des Conventions d'Investissement, relevant de la Division Suivi des Engagements.

Article 02 : Conditions de recrutement

Les postes sont ouverts aux candidats qui remplissent les conditions citées en annexe.

Article 03 : Missions, responsabilités et conditions de candidature

Les missions et responsabilités du poste ainsi que les conditions de candidature sont définies dans la fiche de poste en annexe.

Article 04 : Dossier et modalités de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre les documents suivants :

- Le CV actualisé ;
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- Une copie du diplôme (avec une équivalence Ministérielle pour les diplômes délivrés par les établissements étrangers);
- Attestation de travail.

Tout dossier incomplet ou ne correspondant pas au profil recherché sera automatiquement écarté ; Les candidats sont invités à soumettre leur demande de candidature exclusivement via le lien indiqué ci-dessous.

Toute candidature transmise par un autre canal ne sera pas prise en considération.

Les candidats intéressés sont priés de déposer leur candidature au plus tard le 07 janvier 2026 avant 16h00, en renseignant le formulaire accessible à l'adresse suivante :

Poste	Lien
Cadre Suivi des Conventions d'Investissement	https://emploi.marrakechinvest.ma/poste/offre-emploi-0525



Article 05 : Déroulement de la sélection

Il sera procédé à une présélection des dossiers de candidature sur la base des conditions mentionnées dans les articles 3 et 4.

Les candidats présélectionnés à l'issue de cette première phase seront convoqués pour participer aux épreuves orales.

Une commission de sélection sera désignée par le Directeur du CRI Marrakech-Safi pour étudier les dossiers de candidature et mener les entretiens avec les candidats.

**Directeur Général
Centre Régional d'Investissement
Marrakech - Safi**



Annexe **Cadre Suivi des Conventions d'Investissement**

La mission principale du Cadre Suivi des Conventions d'investissement est de contribuer au suivi de l'exécution des conventions d'investissement et d'aménagements, en vue de mieux maîtriser leur impact et d'assurer le respect des engagements contractuels pris entre l'État, ses partenaires et les investisseurs.

Vos responsabilités sont :

➤ **Suivi de l'exécution des conventions d'investissement**

- Contribuer au suivi des projets d'investissement ayant fait l'objet de conventions ;
- Veiller au respect des obligations contractuelles et à la bonne exécution des conventions ;
- Identifier et remonter les points de blocage liés à l'exécution des conventions ;
- Maintenir un lien régulier avec les investisseurs pour le suivi de leurs engagements ;
- Participer, le cas échéant, à la préparation des avenants aux conventions en coordination avec les services et partenaires concernés ;
- Assurer l'archivage, la mise à jour et l'actualisation des données contractuelles relatives aux conventions.

➤ **Préparation et instruction des conventions d'investissement**

- Participer à la préparation des projets de conventions d'investissement et des conventions d'appui correspondantes, en veillant à la conformité des dossiers et à la complétude des pièces requises ;
- Veiller à la conformité des dossiers, à la cohérence des engagements contractuels et à la complétude des pièces requises avant leur présentation en Commission Régionale Unifiée d'Investissement (CRUI) ;
- Participer à l'analyse des indicateurs de performance liés à l'exécution des conventions et dispositifs d'appui.
- Contribuer à l'élaboration de rapports de suivi périodiques et de notes de synthèse mettant en évidence réalisations, retards et difficultés ;
- Proposer, en concertation avec la hiérarchie, des pistes d'amélioration du dispositif de suivi (procédures, outils, coordination avec les partenaires, etc.)

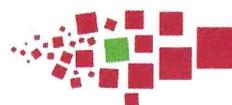
➤ **Instruction et préparation des dispositifs d'appui aux TPME**

- Participer à la préparation des conventions d'appui aux Très Petites, Petites et Moyennes Entreprises (TPME), en coordination avec les parties prenantes concernées ;
- Participer à la mise en œuvre opérationnelle des dispositifs d'appui aux Très Petites, Petites et Moyennes Entreprises (TPME), conformément à la réglementation en vigueur ;
- Assurer l'instruction des demandes d'appui liées aux dispositifs TPME, en coordination avec les parties prenantes concernées.

➤ **Coordination interne et relations avec les partenaires**

- Travailler en coordination avec les autres services du Pôle Investissement et des autres pôles du CRI pour garantir une vision consolidée de l'état d'avancement des projets conventionnés ;
- Contribuer à la préparation des réunions de suivi avec les partenaires institutionnels concernés (administrations, collectivités, établissements publics, etc.) ;
- Assurer, dans le cadre de ses attributions, une communication claire et structurée des informations relatives aux conventions d'investissement.

➤ **Toute autre mission confiée par la hiérarchie et relevant du domaine de compétence du CRI MS.**



Conditions exigées :

- Titulaire d'un Diplôme bac+5 en finance, sciences économique et gestion, comptabilité
- Expérience exigée : minimum 4 ans ;
- Une expérience dans un établissement public est souhaitée ;
- Maîtrise des langues : Arabe, Français, Anglais.